

La connaissance des Règles de route est essentielle pour la conduite d'un bateau de manière sécuritaire, en particulier en eaux restreintes.

Il y a trois scénarios de base en ce qui concerne les Règles de route et les embarcations de plaisance. Ce sont :

1. Qui a priorité de passage :
 - a. Les embarcations à rame ont priorité de passage dans la plupart des circonstances, mais les personnes qui y prennent place devraient être conscientes que d'autres qui sont en embarcation ne le savent peut-être pas.
 - b. Les embarcations sous voile doivent céder le passage aux embarcations à rame car elles sont moins manœuvrables.
 - c. Les embarcations qui naviguent au moteur doivent céder le passage à celles qui sont moins manœuvrables comme les voiliers et celles qui sont à rame.
 2. Sur les cours d'eau plus importants où il y a des activités commerciales, comme des traversiers ou des navires de pêche, toutes les embarcations de plaisance doivent leur accorder la priorité.
 3. Quand un bateau à moteur rencontre un autre bateau à moteur.
-

Ces règles doivent être interprétées de manière à comprendre qu'un des bateaux à moteur a priorité et que l'autre a la responsabilité de lui céder le passage. L'un est donc prioritaire et l'autre non prioritaire.

Le bateau qui est prioritaire a la responsabilité de maintenir son cap et sa vitesse de manière à ce que le bateau non prioritaire puisse déterminer la meilleure façon de s'en écarter. Le bateau non prioritaire a la responsabilité d'effectuer sa manœuvre d'évitement le plus TÔT possible de façon NON ÉQUIVOQUE. Les manœuvres appropriées peuvent être de stopper, de ralentir ou de modifier le cap pour passer derrière le bateau prioritaire.

Lorsqu'un bateau à moteur en rencontre un autre, ce diagramme vous aidera à déterminer si votre bateau est « privilégié » ou « non privilégié ». La décision de la marche à suivre est alors dictée par la position de l'autre bateau par rapport au vôtre (ex. sur votre tribord/droite ou sur votre bâbord/gauche).

